



Instructions relatives à la constitution du dossier et à l'admission – **Rentrée 2020**

A) Pièces à fournir

1. Fiche de demande d'admission en section européenne – Anglais
2. Fiche de candidature dûment complétée
3. Bulletins (photocopies)
 - ✓ 1^{er} trimestre de la classe de 3^e
 - ✓ 2^{ème} trimestre de la classe de 3^e
4. Une enveloppe autocollante libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur, pour l'envoi de la décision d'admission qui vous parviendra fin juin 2020.

B) La sélection :

Une commission composée de professeurs du lycée sera mise en place afin de procéder à la sélection des élèves. Cette commission est souveraine et aucun « passe-droit » ne sera accordé.

La sélection des élèves s'effectuera en deux temps : une étude du dossier via les bulletins scolaires (notes et appréciations) en valorisant particulièrement la capacité de travail, le goût pour la communication orale ainsi que la curiosité intellectuelle et l'ouverture culturelle. Cette 1^{ère} sélection identifiera les élèves (environ 60 parmi la totalité des candidats) qui passeront un entretien oral par visioconférence avec un jury de deux professeurs du lycée. C'est à l'issue de cet entretien (2^{ème} temps) que l'intégration sera prononcée.